

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 354

10 février 2015

### SOMMAIRE

3nity Global .....	16960	PAS Luxembourg, S.à.r.l. ....	16955
ABCD Luxembourg S.A. ....	16954	Peak Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	16956
Africa Agriculture .....	16981	Pearl Holding S.A., - SPF .....	16956
Altura S.à r.l. ....	16971	Peinture Werthessen S.à r.l. ....	16949
Andreas Portfolio S.à r.l. ....	16961	Perroti A.G. SPF société de gestion de pa- trimoine familial .....	16956
Cachmi SCI .....	16946	PH International Holdings II S.à r.l. ....	16950
Consofi S.A. ....	16992	Plexus Investments S.à r.l. ....	16955
Euroglobe S.A. ....	16968	PRB Luxembourg S.à r.l. ....	16951
FIA Holdings S.à r.l. ....	16962	Premacure AB .....	16955
Fortrust Accountants .....	16962	PVML Trust Services .....	16957
Global Investment Fund SICAV SIF .....	16990	Q8 Veinen Sàrl .....	16952
KCTG Holdings LP S.à r.l. ....	16983	QS Technology S.à r. l. ....	16951
L1 Energy Head Carry S.C.Sp .....	16961	Quarier SCSp, .....	16951
Limbecker Strasse Holding S.à r.l. ....	16946	Quotapart SPF S.A. ....	16957
LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l. ....	16946	Regency Enterprises S.à r.l. ....	16958
Luxembourg Investment Company 31 S.à.r.l. ....	16965	Regency Holdco S.A. ....	16953
Luxparts .....	16946	RI-Invest S.A. ....	16953
Lux Rep II S.à r.l. ....	16963	RLT S.C.I. ....	16958
Man Promotions S.à r.l. ....	16965	Sangiaco S.à r.l. ....	16985
NNI XII (Luxembourg) S.à r.l. ....	16985	Santinel S.A. ....	16958
Noble Venture Finance II S.A. ....	16966	Savara & Partners S.A. ....	16959
NSS S.A. ....	16984	Schengen Finance S.à r.l., SPF .....	16954
OB Partnership GP S.à r.l. ....	16948	SHIP Luxco Holding S.à r.l. ....	16959
OB Partnership S.C.S. ....	16948	Steninvest S.à r.l. ....	16986
OCM Luxembourg OPPS QIF, Société en Commandite Spéciale (SCSp) .....	16983	Steninvest S.à r.l. ....	16986
Office de Contrôle des Matériaux et de l'Environnement S.A. ....	16947	Substructio S.A. ....	16987
Oscaria .....	16949	Synergy Engineering Concept S.à r.l. ....	16987
Oxygene Yachts S.à r.l. ....	16948	Telima Intpart, S.à r.l. ....	16989
Pafico S.A. ....	16955	TheMarketsTrust .....	16969
Paramol S.à r.l. ....	16949	Thor Luxco Bond Street G.P. S.C.S. ....	16988
Park Azur Luxembourg S.A. ....	16954	Vetina International S.A. ....	16991
Parthenos Prima S.A. ....	16950	Vevibalux S.à.r.l. ....	16959
Partners Group Management II S.à r.l. ....	16954	W.M.A., World Management Assistance Sàrl .....	16991
Partners Group Management I S.à r.l. ....	16954	Zabaleta Holding S.A. ....	16959
		ZBI Opportunity Real Estate S.C.A., ....	16960

**Cachmi SCI, Société Civile.**

Siège social: L-8083 Bertrange, 3, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg E 3.148.

---

**DISSOLUTION**

*Extrait d'une dissolution du 08 Décembre 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution du 8 décembre 2014 que les associés:

- prononcent à l'unanimité la dissolution de ladite société sans mise en liquidation;
- déclarent avoir réglé tout le passif de la société moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif; qu'ils sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour;
- déclarent que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- accordent pleine et entière décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- informent que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années à leur adresse personnelle.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Pour extrait conforme  
Me David YURTMAN  
*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2015003627/21.

(150003805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Limbecker Strasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 121.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015003198/10.

(150002943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 175.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003205/10.

(150002458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Luxparts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.  
R.C.S. Luxembourg B 137.126.

---

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend vierzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Thomas HEWER, Geschäftsmann, geboren in Saarlouis am 27. April 1966, wohnhaft in D-66802 Überherrn, Glückstrasse 8.

Welcher Komparsent ersucht den amtierenden Notar die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) "Luxparts", mit Sitz in L-5532 Remich, 9, rue Enz, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), unter Sektion B, Nummer 137.126, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Paul Decker, damals Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 3. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 929 vom 15. April 2008.

2.- Dass das Gesellschaftskapital seit der Gründung zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR), pro Anteil.

3.- Dass der Komparent alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist.

4.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

5.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

6.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

7.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

8.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

9.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in D-66802 Überherrn, Glückstrasse 8., aufbewahrt werden.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Thomas HEWER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015003213/41.

(150002485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

#### **Office de Contrôle des Matériaux et de l'Environnement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, rue de Hellange, Z. I. Am Brouch.

R.C.S. Luxembourg B 40.076.

---

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 04 novembre 2014*

L'assemblée générale extraordinaire de OCME S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

##### *CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- sont élus Administrateurs:

\* La société OREX, avec siège à 23, Avenue Edison, B-1300 WAVRE (BE), représentée par Monsieur Jean-Claude VERBRUGGE;

\* La société LABOMOSAN, avec siège à Floreffe (BE), représentée par Monsieur Philippe SIMONIS;

\* Monsieur Vincent FIQUET, demeurant à Rosières (BE).

- est élu Administrateur délégué:

\* Monsieur Vincent FIQUET, demeurant à Rosières (BE).

##### *COMMISSAIRE*

- est élu Commissaire aux comptes:

\* la société «Fiduciaire d'expertise comptable et de révision Everard-Klein S.à R.L.» domicilié à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

La durée des mandats d'Administrateurs et Commissaire aux comptes prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2015003292/25.

(150002438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**OB Partnership GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.283.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2014*

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale remplace Monsieur Stefano Giuffra, ayant son siège social au 76-78, Grand Rue, L- 1660 Luxembourg en tant que gérant. La durée du mandat débute au 30 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015003294/14.

(150002951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**OB Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 2.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.289.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2014*

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de la société. La nouvelle adresse est au 76-78, Grand Rue, L- 1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015003295/14.

(150002276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Oxygene Yachts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.014.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc FUCHS, expert-comptable, demeurant professionnellement à 29, rue des Martyrs, L-3739 Rume-lange, représentant la société OXYGENE YACHTS SARL, société à responsabilité limitée, établie à 65, route d'Esch, L-3340 Huncherange, inscrite au RCSL sous le numéro B160014, constitué aux termes d'un acte reçu le 22 mars 2011 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 1273 du 11 juin 2011, page 61.089, en vertu d'une procuration sou seing privé donnée par le gérant unique statutaire Monsieur Raphaël KREPSE, né le 11 février 1967 à St. Germain en Laye/France, demeurant à 38, rue des Trimarans, F-34540 Balaruc Lès Bains, le 30 décembre 2014.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et lui ont requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant représente le seul associé de la société à responsabilité limitée OXYGENE YACHTS SARL, pré qualifiée.

Que le capital social de la société «OXYGENE YACHTS SARL» est de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que l'associé, représentant 100% du capital social, fait déclarer qu'il décide de prononcer sa dissolution avec effet immédiat.

Que l'associé unique fait déclarer avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «OXYGENE YACHTS SARL».

Que l'associé unique fait déclarer être investi de tout l'actif de la société et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant tel qu'il résulte des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation dont deux exemplaires signés ne varietur resteront annexés à la présente minute pour être enregistrés avec cette dernière.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant démissionnaire pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: 29, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

#### *Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 900 EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-L. Fuchs, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2014 - EAC/2014/18581 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003302/47.

(150002591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

#### **Oscaria, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.994.

#### *Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2014*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015003301/14.

(150002412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

#### **Paramol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.753.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions des associés de la Société du 13 octobre 2014 que la clôture de la liquidation a été décidée le 13 octobre 2014 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société au 1, Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003303/13.

(150002993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

#### **Peinture Werthessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.483.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015003307/14.

(150002701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 7 janvier 2015:*

- Le conseil d'administration décide de nommer, avec effet immédiat, Mme Manuela D'Amore, employée privée, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de président du conseil d'administration.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTHENOS PRIMA S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2015003336/14.

(150002859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**PH International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,02.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.215.

—  
En date du 29 octobre 2014, l'ensemble des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, dont 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de la classe B, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 4018187 à PH Global Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

En date du 31 octobre 2014, ces mêmes 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, dont 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de la classe B, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par PH Global Holdings, Inc. à Yum! Finance Holdings III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.788.

En date du 31 octobre 2014, l'associé unique de la Société, Yum! Finance Holdings III S.à r.l., a changé sa dénomination en «PH International Holdings I S.à r.l.».

En date du 25 novembre 2014, l'ensemble des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, dont 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de la classe B, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par PH International Holdings I S.à r.l. à PH Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.942.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- PH Intermediate Holdings S.à r.l.: 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de la classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015003343/36.

(150003023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 6 janvier 2015 la décision suivante a été prise:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 5 janvier 2015:

Hamish M. Walker, né le 9 octobre 1984 à Sydney, Australie, avec adresse professionnelle au Building 4, Chiswick Park, 566 Chiswick High Road, Londres, W4 5YE, Royaume-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRB Luxembourg S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

*Gérant de groupe B*

Référence de publication: 2015003348/16.

(150002998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**QS Technology S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.966.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015003355/9.

(150002907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Quarier SCSp,, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 193.311.

EXTRAIT

**1. Date de constitution.** La société a été constituée en date du 23 décembre 2014.

**2. Forme juridique.** Société en commandite spéciale.

**3. Dénomination sociale.** La dénomination de la société est QUARTER SCSp.

**4. Siège social.** Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**5. Objet social.**

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

**6. Durée.** La société est établie pour une durée illimitée.

**7. Associé commandité.** CABALLO Sp. z o.o., société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 25/41, ul. Zablocie, 30-701 Cracovie et immatriculée au Registre des sociétés KRS sous le numéro 0000535443.



## 8. Gérants.

### a. Gérant de classe A:

- M. Slawomir LOBODA, né le 05/02/1965 à Gdansk (Pologne) et demeurant professionnellement au 13/1 Ul. Marsz Ferdynanda Focha, 80-156 Gdansk (Pologne)

### b. Gérants de classe B:

- M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**9. Pouvoir de signature du gérant.** La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2015003356/42.

(150002350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

## Q8 Veinen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 171.710.

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

### A comparu:

La société anonyme DASBOURG-PONT S.A., établie et ayant son siège social à L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 96.728

ici représentée par ses deux administrateurs, Madame Jacqueline MATHIEU et Monsieur Alex HUIJBEN, demeurant à L - 9811 Wahlhausen, 18, Am Duerf,

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "Q8 VEINEN SARL" avec siège social à L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2620 du 23 octobre 2012,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 171.710,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé décide de changer l'année sociale de la société et en conséquence de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** L'année sociale commence le premier février de chaque année et finit le 31 janvier de l'année suivante.»

### Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de proroger l'année sociale courant jusqu'au 31 janvier 2015.

### Déclaration du comparant

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacqueline MATHIEU, Alex HUIJBEN, Pierre PROBST.



Enregistré à Diekirch, Le 3 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15637. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003357/42.

(150002479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Regency Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.964.

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 29 décembre 2014 les décisions suivantes ont été prises:

Démission de l'administrateur suivant à compter du 29 décembre 2014:

- Madame Nathalie Chevalier, en qualité d'administrateur de la Société.

Nomination de l'administrateur suivant à compter du 29 décembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2015:

- Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, de nationalité française, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Re-nomination de l'administrateur suivant à compter du 29 décembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2015:

- Monsieur Patrick van Denzen, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Re-nomination des membres du conseil de surveillance suivants à compter du 29 décembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2015:

- Monsieur Godfrey Abel, avec adresse professionnelle au 30, rue Crecy, L-1364 Luxembourg

- Monsieur Iordanis Aivazis, avec adresse professionnelle au 9, Edison Street G8, GR - 15351 Pallini, Grèce

- Monsieur Barry Hardy, avec adresse professionnelle au 6, Townsend Lane, GB - AL5 2PW Harpenden, Grande-Bretagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2015003364/27.

(150002261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**RI-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.283.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Elena Makhon, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt , L-1717 Luxembourg, au mandat d'administrateur B, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Nomination de Sergey Belousov, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt , L-1717 Luxembourg, au mandat d'administrateur B, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

3. Acceptation de la démission de Romain Paulus, avec adresse professionnelle au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg de son mandat d'administrateur B, avec effet au 31 décembre 2014;

4. Acceptation de la démission d'Ivan Petrenko, avec adresse professionnelle au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg de son mandat d'administrateur B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003376/23.

(150002455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Schengen Finance S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 141.968.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003389/10.

(150002669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Park Azur Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. ABCD Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 156.812.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 17 décembre 2014 que les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

A Luxembourg, le 8 janvier 2015.

*Pour les actionnaires*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015003980/13.

(150003672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Partners Group Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.852.

*Résolutions écrite de l'associé unique du 5 janvier 2015:*

- Monsieur Roland Roffler, a démissionné comme gérant de la Société à effet immédiat
- Monsieur Marc Wicki, est nommé gérant de la Société à durée indéterminée ayant son adresse professionnelle à 57, Zugerstrasse, 6341 Baar-Zug, Suisse à effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003981/13.

(150003681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Partners Group Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 140.257.

*Résolutions écrite de l'associé unique du 5 janvier 2015:*

- Monsieur Roland Roffler, a démissionné comme gérant de la Société à effet immédiat
- Monsieur Marc Wicki, est nommé gérant de la Société à durée indéterminée ayant son adresse professionnelle à 57, Zugerstrasse, 6341 Baar-Zug, Suisse à effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003982/13.

(150003855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Plexus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.603.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 21 novembre 2014*

En date du 21 novembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Jean-Pierre Baudoux, né le 6 avril 1955 à Sydney, Australie, ayant son adresse professionnelle à 55-57 Bis Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 7 octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2015003990/14.

(150003764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Premacure AB, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.803.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015003993/14.

(150003770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Pafico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.037.

—  
Messieurs PERUCCHI-BORSA Simonetta, DE STEFANI Mario et Madame PERUCCHI-ROSSELLO Francesca démissionnent de leur poste d'administrateurs. La SOCIETA FIDUCIARIA & CONSULENZA S.A. démission de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour PAFICO S.A.*

MANACO S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2015003999/15.

(150003562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.004,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

—  
Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 6 janvier 2015 la décision suivante a été prise:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 5 janvier 2015:

Hamish M. Walker, né le 9 octobre 1984 à Sydney, Australie, avec adresse professionnelle au Building 4, Chiswick Park, 566 Chiswick High Road, Londres, W4 5YE, Royaume-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS Luxembourg S.à r.l.  
Patrick van Denzen  
Gérant B

Référence de publication: 2015004004/16.

(150003869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**Peak Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.844.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- Les démissions de Messieurs Eamonn O'KENNEDY et James Joseph PARKINSON ont été acceptées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 13 octobre 2014 respectivement.

- Monsieur Michael Ryan PRESTON, né le 17 avril 1973 à Eireannach (Irlande), demeurant professionnellement au 27-32 Talbot Street, Dublin 1, Dublin, Irlande, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015004006/18.

(150003666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**Pearl Holding S.A., - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.905.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015004007/14.

(150003446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**Perroti A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.976.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achtzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Dr. Heinrich Eligius DAHMEN, wohnhaft in 11 Schlehdornweg, 54595 Prüm (Deutschland), hier vertreten durch: Frau Susana GONCALVES MARTINS, Angestellte, berufsansässig in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 4 Dezember 2014.

Besagte Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Kompotent, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Daß die Aktiengesellschaft "PERROTI A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial" (die „Gesellschaft“) eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 164976, mit Sitz in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 22. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 5. Januar 2012, Nummer 40;

II.- Daß das gezeichnete Kapital der Aktiengesellschaft sich auf einhundertundsechzigtausend Euro (EUR 160.000,-), eingeteilt in einhundertundsechzig (160) Aktien zu je eintausend Euro (EUR 1.000,-) III.- Daß der Erschienene zwischenzeitlich Inhaber sämtlicher einhundertundsechzig (160) Aktien der Gesellschaft, geworden ist.

IV.- Daß derselbe Erschienene, handelnd als alleiniger Aktionär, erklärt, dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung eingestellt wurde und dass daher derselbe Erschienene erklärt und beschließt die Gesellschaft mit derselben sofortiger Wirkung aufzulösen.

V.- Daß der Erschienene, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft erklärt, alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernommen zu haben, daß alle Verbindlichkeiten beglichen wurden und daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, daß sie ohnehin persönlich und für sämtliche Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft haftet.

VI.- Daß allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der aufgelösten Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung ihrer respektiven Mandate erteilt wurde.

VII.- Daß die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

VIII.- Daß der Erschienene, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär, sich verpflichtet, die sämtlichen Kosten dieser notariellen Urkunde zu übernehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Person, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. GONCALVES MARTINS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. Dezember 2014. Relation: EAC/2014/18329. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015004010/48.

(150003815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**PVML Trust Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 191.261.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée PVML Trust Services S.à r.l. signé en date du 3 décembre 2014 par lequel la société Premier Consult International (PCI) S.A. cède 49 parts sociales de la société PVML Trust Services S.à r.l. à Palamedes NV que:

La société Palamedes NV détient 49 parts sociales de PVML Trust Services S.à r.l.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

PVML Trust Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015004022/15.

(150003533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**Quotapart SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 9 décembre 2014*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'administrateur avec effet à ce jour.

- Monsieur Pedro HERNANDO, né le 20 octobre 1962 à Uccle (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet à ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

QUOTAPART SPF S.A.

Référence de publication: 2015004024/15.

(150003716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Regency Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.877.

---

Veillez noter que l'adresse de l'associé unique Monarchy Enterprises Sàrl (R.C.S. Luxembourg B78119) est désormais au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 8/01/2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour REGENCY ENTERPRISES S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015004036/13.

(150003583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**RLT S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 2.450.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

1) Ratification de la démission du gérant:

- Monsieur Jean-Claude STEFFEN, gérant, né le 13 juillet 1962 à Esch/Alzette, demeurant à L-4170 Esch/Alzette, 50, boulevard Kennedy.

2) Nomination du gérant:

- Monsieur Tom STEFFEN, gérant, né le 15 mars 1989 à Esch/Alzette, demeurant à L-4221 Esch/Alzette, 124, route de Luxembourg.

3) Nomination de la gérante:

- Madame Lynn STEFFEN, gérante, née le 02 juin 1990 à Esch/Alzette, demeurant à L-3332 Fennange, 81, route d'Esch.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Esch/Alzette, le 22 septembre 2014.

Les Associés

Référence de publication: 2015004043/20.

(150003479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Santinel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 84.164.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015004077/14.

(150003695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Savara & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.339.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2015004079/14.

(150003442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**SHIP Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.893.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 10 décembre 2013 d'accepter la démission de Madame Ailbhe JENNINGS avec effet immédiat et de nommer en tant que gérant A2 de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; Madame Ruth SPRINGHAM, née le 25 mai 1961 à Johnston, Royaume-Uni, résidant au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004093/14.

(150003455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Vevibalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 50.

R.C.S. Luxembourg B 120.370.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

*Pour copie conforme**Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015004169/14.

(150003331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Zabaleta Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 30.433.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2015004188/14.

(150003433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.



**ZBI Opportunity Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 127.856.

Suite à des résolutions prises en date du 19 décembre 2014 par le conseil d'administration de l'associé commandité de la Société, il en résulte que le siège social de la Société a été transféré du 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

ZB Opportunity Real Estate GP S.A., associé commandité de la Société, a également transféré son siège social du 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Marcus PETER

Mandataire

Référence de publication: 2015004189/15.

(150004000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**3nity Global, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3446 Dudelange, 11, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 185.220.

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Kabanga KAYEMBE, master en finances et licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-3446 Dudelange, 11, rue Mathias Cungs,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "3nity Global", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185220, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253 du 16 mai 2014,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet au 31 décembre 2014, le siège social à L-3446 Dudelange, 11, rue Mathias Cungs, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

"Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'adresse inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés eu égard à ses fonctions d'associé et de gérant comme indiqué ci-dessus.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent quarante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004191/46.

(150003710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Andreas Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.693.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015004224/12.

(150004040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

---

**L1 Energy Head Carry S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.356.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 16 décembre 2014 que la société en commandite spéciale L1 Energy Head Carry S.C.Sp (la «Société») a été constituée le 16 décembre 2014 pour une durée illimitée.

L'associé-commandité de la Société est L1 Energy Head Carry GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B193326 et ayant son siège sociale au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La Société est gérée par son associé-commandité.

La Société a son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant:

«3.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créances.

3.3. D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de valeurs mobilières, ou autrement) à toute société ou entreprise dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

3.4 Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations liées directement ou indirectement liées, à la réalisation de son objet.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

*Pour la Société*

L1 Energy Head Carry GP S.à r.l.

NINO Maxime

*Agissant par son associé-commandité gérant / Associé-commandité*

Référence de publication: 2015003904/34.

(150003181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 783.960.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 28 octobre 2014*

- d'accepter la démission de Monsieur Matthew Scott Fitch, né 9 mars 1974 Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 4, rue Alberte Brochette, L-1246 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet à 5 septembre 2014;

- d'accepter la démission Monsieur Raymond Blokland, né 29 septembre 1962 Barendrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 69 rue de Merl, L-2146, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 15 septembre 2014;

- d'accepter la démission Monsieur Faccini Lawrence, né 28 novembre 1965 New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 100, North Tryon Street, NC28255, Charlotte, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant A de la Société avec effet au 24 septembre 2014;

- nommer Madame Joanne Goodsell, né 12 décembre 1969 Kettering, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 21 octobre 2014;

- nommer Madame Angela C. Jones, né 26 février 1966 Providence Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 100, North Street, Charlotte, NC 28255-0001, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet au 21 octobre 2014;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Ms. Angela C. Jones, Gérant A

Mr. Brian W. Morris, Gérant A

Ms. Joanne Goodsell, Gérant B

Mr. Faruk Durusu, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

FIA Holdings S.à r.l

Référence de publication: 2015004481/32.

(150004107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

---

**Fortrust Accountants, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.470.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société en date du 21 novembre 2014, que

L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de 1 (un) à 3 (trois) et de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Fuad Ismayilov, Directeur de l'administration comptable et de la gestion financière, né le 26 février 1975 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Leclercq, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- Monsieur Dhirsingh JODHUN, expert-comptable, né le 19 mai 1966 à Port-Louis (Ile Maurice), demeurant au 5, ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Fuad Ismayilov, Directeur de l'administration comptable et de la gestion financière, né le 26 février 1975 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Frédéric Leclercq, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes KSANTEX SARL (RCS de Luxembourg B152619) et décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant la société à responsabilité limitée SEBRA INVEST (RCS de Luxembourg B169294) ayant pour siège social le 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société en date du 21 novembre 2014, que

Le Conseil d'administration a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur délégué:

- Monsieur Dhirsingh JODHUN, expert-comptable, né le 19 mai 1966 à Port-Louis (Ile Maurice), demeurant au 5, ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, il sera chargé de la gestion journalière et pourra engager la société par sa seule signature;

- Monsieur Frédéric Leclercq, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, il sera chargé de la gestion journalière et pourra engager la société par sa seule signature.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2015004492/43.

(150004389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Lux Rep II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.523.

In the year two thousand fourteen, on the twelfth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

QS REP II S.C.A., SIF, a société en commandite par actions with its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by QS Rep S.à r.l. acting as General Partner (the "General Partner") itself represented by Mr. Remi MASSÉ, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of "Lux Rep II S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167523, incorporated by a deed of the undersigned notary on 09 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1057 of 25 April 2012.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution:*

The sole shareholder resolved to change, with retroactive effect to 01 January 2014, the currency of the corporate capital of the Company from euro (EUR) into US Dollars (USD), by applying the exchange rate of 1.- EUR = 1,378911 USD.

*Second resolution:*

The sole shareholder resolved consequently to convert with same effect, the corporate subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) into seventeen thousand two hundred and thirty-six point thirty-eight US Dollars (17'236, 38 USD).

*Third resolution:*

The sole shareholder resolved to cancel the current par value of the shares of the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of such conversion from EUR to USD, article 5 (first paragraph) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand two hundred and thirty-six point thirty-eight US Dollars (17'236, 38 USD) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par

value. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

QS REP II S.C.A., SIF, une société en commandite par actions avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par QS Rep S.à r.l. agissant en qualité d'associé commandité (le «Commandité») représentée elle-même par Monsieur Remi MASSÉ, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration.

La partie comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de «Lux Rep II S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 167523, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 09 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1057 du 25 avril 2012.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'associé unique a décidé de convertir, avec effet rétroactif au 01 janvier 2014, la monnaie d'expression du capital social d'euros (EUR) en US dollars (USD) en appliquant le taux de change et de conversion de 1.-EUR = 1,378911 USD.

#### Deuxième résolution:

L'associé unique a décidé de convertir, avec même effet, le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) en dix-sept mille deux cent trente-six US Dollars virgule trente-huit (17'236,38 USD).

#### Troisième résolution:

L'associé unique a décidé d'annuler la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société.

#### Quatrième résolution:

A la suite du changement de la monnaie d'expression, de la conversion du capital social de EUR en USD, le premier alinéa de l'article 5, des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille deux cent trente-six US Dollars virgule trente-huit (17'236,38 USD) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MASSÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17339. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015004631/81.

(150004263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Luxembourg Investment Company 31 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.358.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 23 décembre 2014*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 23 décembre 2014, la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., actionnaire unique de la Société, a transféré ses 12.500 parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.488 parts sociales d'une valeur de EUR 1,- chacune, à la société Tenor Special Situation I LLC, une société limitée existant sous les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1180 avenue of the Americas, Suite 1940, New-York NY10036 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée au «United States Internal revenue Service with Tax-payer» sous le numéro d'identification 90-0804513;

- 12 parts sociales d'une valeur de EUR 1,- chacune, à la société Tenor Opportunity Associates LLC, une société limitée existant sous les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1180 avenue of the Americas, Suite 1940, New-York NY10036 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée au «United States Internal revenue Service with Tax-payer» sous le numéro d'identification 84-1641516;

Nouvelle situation associées:

Tenor Special Situation I LLC .....	12.488 parts sociales
Tenor Opportunity Associates LLC .....	12 parts sociales
Totale .....	<u>12.500 parts sociales</u>

*Extrait des résolutions des associées du 29 décembre 2014*

En date du 29 décembre 2014, les associées de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérante unique de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Daniel KOCHAV, né le 6 juin 1958 à Jérusalem (Israël), demeurant professionnellement au 1180 avenue of the Americas, Suite 1940, New-York NY10036 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, né le 3 mars 1978 à Bilbao (Espagne), demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Etienne BIREN, né le 28 septembre 1987 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Daniel KOCHAV

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN

- Monsieur Etienne BIREN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015004634/46.

(150004646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Man Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6944 Niederanven, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 169.509.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

MH INVEST S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106104, représentée par son gérant unique actuellement en fonction Monsieur Michael HUGHES, demeurant professionnellement à Niederanven,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée MAN PROMOTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-6944 Niederanven, 1, rue Dicks, a été constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mai 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1780 du 14 juillet 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169509, («la Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 juillet 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2585 du 24 septembre 2014;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y 2 compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-6944 Niederanven, 1, rue Dicks.

### Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hughes, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61810. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004687/53.

(150004271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

### **Noble Venture Finance II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.040.

### DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Giovanni CIRASA, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,



acting as a special proxy holder of:

"GLIF BMS HOLDINGS LIMITED", a company limited by shares, duly organized and existing under the laws of Guernsey and having its registered address at office at Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 4NA, Channel Islands, registered with the Guernsey registrar of the corporate affairs under the number 55823

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Guernsey on 11 December 2014,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "NOBLE VENTURE FINANCE II S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 130.040, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 26 June 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1886 of 5 September 2007.

The Articles of Association of said company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 July 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2507 of 9 October 2013.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares of one euro (EUR 1.-) each.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "NOBLE VENTURE FINANCE II S.A.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "NOBLE VENTURE FINANCE II S.A.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the directors of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Giovanni CIRASA, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"GLIF BMS HOLDINGS LIMITED", société à responsabilité limitée soumise au droit de Guernesey, établie et ayant son siège social à Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 4NA, Channel Islands, immatriculée auprès du Registre des affaires sociétaires de Guernesey sous le numéro 55823,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Guernesey, le 11 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "NOBLE VENTURE FINANCE II S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.040, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1886 du 5 septembre 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2507 du 9 octobre 2013.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31,000.- EUR), représenté par trente et un mille (31,000.-) actions d'une valeur d'un euro (1.- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "NOBLE VENTURE FINANCE II S.A.", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "NOBLE VENTURE FINANCE II S.A.", pré désignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. CIRASA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18358. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015004718/92.

(150004349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

### **Euroglobe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1336 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 94.025.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société UDC Holding Ltd., limited company, dont le siège est sis à GZR 1038 Malte, Gzira, 6/5, Sir William Reid Street, inscrite auprès du Registry of Companies de Malte sous le numéro C-41886, ci-après l'"Actionnaire Unique",

représentée par Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'un pouvoir accordé suivant résolutions prises par le conseil d'administration de l'Actionnaire Unique en date du 7 novembre 2014 (les "Résolutions"). Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société EUROGLOBE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, Rue du Fort Wallis, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94025, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 777 du 24 juillet 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 septembre 2007 suivant acte de Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2528 du 7 novembre 2007;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'Actionnaire Unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2014 déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2714 Luxembourg, 6-12, Rue du Fort Wallis.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'Actionnaire Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cinquante euros (1.050,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Zimmer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61811. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004461/58.

(150004270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

---

#### **TheMarketsTrust, Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 186.850.

L'AN DEUX MIL QUATORZE,

LE TROIS DECEMBRE

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Benoit DEVAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muehlenbach,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «TheMarketsTrust», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2168 Luxembourg, rue de Muehlenbach, 121, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186850, ci-après «la Société»,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 4 novembre 2014 dont une copie, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme «TheMarketsTrust», constituée en date du 7 mai 2014 suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1833 du 14 juillet 2014, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 186850 et dont les statuts de la société n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

Le capital social de la société est intégralement libéré et s'élève actuellement à CENT QUINZE MILLE EUROS (EUR 115.000,-) représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions, sans désignation de valeur nominale, réparties en trois catégories d'actions comme suit:

- Deux millions septante-cinq mille (2.075.000) actions ordinaires de catégorie A.
- Deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions ordinaires de catégorie B.

- Deux cent mille (200.000) actions ordinaires de catégorie C.

L'article 5 des statuts stipule notamment que:

«...»

Le capital autorisé est fixé à DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230.000 EUR) qui sera représenté par CINQ MILLIONS (5.000.000) d'actions pouvant être réparties en actions ordinaires de catégorie A, B ou C ou en actions privilégiées sans droit de vote de catégorie D qui pourraient être créées ultérieurement, toutes sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois, en une ou plusieurs tranches, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

...»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 4 novembre 2014 a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de quatre mille six cents euros (EUR 4.600) pour le porter de son montant actuel de cent quinze mille euros (EUR 115.000) au montant de cent dix-neuf mille six cents euros (EUR 119.600) par l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles de catégorie C, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant global de quarante-cinq mille quatre cents euros (EUR 45.400).

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription de ces actions nouvelles de catégorie C, Monsieur Enricos Emmanouil MANASSIS, consultant en informatique, né à Liège, le 30 juillet 1965, demeurant à Avenue Jean Sobieski 70, B-1020 Bruxelles.

IV.- L'augmentation de capital a été intégralement libérée par le souscripteur prénommé moyennant apport en numéraire à un compte bancaire ouvert au nom de la société, de sorte que la somme globale de cinquante mille euros (EUR 50.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 (cinq) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 119.600,-) représenté par deux millions six cent mille (2.600.000) actions, sans désignation de valeur nominale, réparties en trois catégories d'actions comme suit:

- Deux millions septante-cinq mille (2.075.000) actions ordinaires de catégorie A.
- Deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions ordinaires de catégorie B.
- Trois cent mille (300.000) actions ordinaires de catégorie C.»

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. DEVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015004902/89.

(150004357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Altura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.834.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Altura S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of the undersigned notary of 7 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1815 dated 27 July 2013, with a share capital of one hundred twenty-five thousand three hundred ninety-nine euros (EUR 125,399.-) with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 177.834 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 30 May 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2193 dated 21 August 2014.

The Meeting was opened at 4.30 p.m. by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary and scrutineer of the Meeting Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

1) The agenda of the Meeting was as follows:

*Agenda*

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of four thousand one hundred fifty-four euros (EUR 4,154.-), so as to bring it from its current amount of one hundred and twenty five thousand three hundred ninety-nine euros (EUR 125,399.-) to one hundred and twenty-one thousand two hundred forty-five euros (EUR 121,245.-) by the redemption and cancellation of (i) three hundred ninety-nine (399) Ratchet Shares of the Company each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) held by Loisirs Conseil (the "Redeemed Ratchet Shares 1") for a redemption price consisting of the nominal value of the Redeemed Ratchet Shares 1 as well as of a repayment of the share premium in the amount of one hundred twenty-nine thousand six hundred one euros (EUR 129,601.-) in an aggregate amount of one hundred thirty thousand euros (EUR 130,000.-) (ii) three thousand seven hundred fifty-five (3,755) Ratchet Shares each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) held by Mid Europa Fund III LP, acting by its general partner Mid Europa III GP LP acting by its general partner Mid Europa III Management Limited (the "Redeemed Ratchet Shares 2") for a redemption price consisting of the nominal value of the Redeemed Ratchet Shares 2 as well as of a repayment of the share premium in the amount of one million two hundred sixteen thousand two hundred forty-five euros (EUR 1,216,245.-) in an aggregate amount of one million two hundred twenty thousand euros (EUR 1,220,000.-);

2. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the resolutions to be taken under the agenda items above, which shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at one hundred and twenty-one thousand two hundred forty-five euros (EUR 121,245.-) divided into thirteen thousand four hundred sixty-nine (13,469) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), thirteen thousand four hundred seventy-two (13,472) Class A shares (the "Class A Shares"), thirteen thousand four hundred seventy-two (13,472) Class B shares (the "Class B Shares"), thirteen thousand four hundred seventy-two (13,472) Class C shares (the "Class C Shares"), thirteen thousand four hundred seventy-two (13,472) Class D shares (the "Class D Shares"), thirteen thousand four hundred seventy-two (13,472) Class E shares (the "Class E Shares"), thirteen thousand four hundred seventy-two (13,472) Class F shares (the "Class F Shares"), thirteen thousand four hundred seventy-two (13,472) Class G shares (the "Class G Shares"), thirteen thousand four hundred seventy-two (13,472) Class H shares (the "Class H Shares" and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F shares, the Class G Shares referred to as the "Preference

Shares") and zero (0) ratchet shares (the "Ratchet Shares" which together with the Preference Shares and with the Ordinary Shares are being referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve."

3. Subsequent amendment of article 7 of the Articles in order, inter alia, to reflect the resolutions to be taken under the agenda items above, which shall read as follows:

**" Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing Shareholders, proportionally to the part of the capital held by those Shareholders.

Subject to always complying with the Act, a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods (as defined below).

- The period for the Class H Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 23 December 2014 and ending no later than on 31 December 2014 (the "Class H Period")

- The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on no later than 31 December 2015 (the "Class G Period")

- The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class F Period")

- The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class E Period").

- The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class D Period").

- The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class C Period").

- The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class B Period").

- The period for the Class A Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class A Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class A Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class H to class A (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution.

The Ratchet Shares will only be redeemed upon the occurrence of an Exit Event (as defined in article 24 below) and shall not prejudice the above mentioned order of priority of redemption of the other classes of shares before any Exit Event. The Redemption Price of the Ratchet Shares shall be determined and calculated by the board of managers in accordance with the formula and hurdles as provided under article 24 for the calculation of a Ratchet Dividend.

For the purposes of this article, the following capitalised terms shall have the following meanings:

"Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (a) any losses (included



carried forward losses) expressed as a positive, (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), (c) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (d) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

"Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Manager or Board of Managers, as the case may be, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

"Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

"Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period and the Class H Period,.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

"Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares."

4. Subsequent amendment of article 24 of the Articles in order, inter alia, to reflect the resolutions to be taken under the agenda items above, which shall read as follows:

" **Art. 24. Allocation of Profit.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profits of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Act. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholder(s) as dividend.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.70% of the nominal value of the Ordinary Shares;

the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;



the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

The Ratchet Shares carry the economic right to a Ratchet Dividend (as defined hereafter) upon an Exit Event (as defined hereafter). The Ratchet Dividend shall be declared, as the case may be, by the board of managers as an interim dividend in accordance with the terms of article 25 below, without prejudice to the general powers of the general meeting of shareholders mentioned in the foregoing paragraph.

The dividend to which the holders of the Ratchet Shares (the "Ratchet Dividend") shall be entitled shall be calculated as follows:

1) If the Mid Europa Net Cash Multiple is equal to or greater than 3.5, the Ratchet Dividend payable to each holder of Ratchet Shares will equal to each holder of Ratchet Shares' Invested Amount multiplied by the applicable Mid Europa Net Cash Multiple then multiplied by 250%;

2) If the Mid Europa Net Cash Multiple is equal to or greater than 3.0 and less than 3.5, the Ratchet Dividend payable to each holder of Ratchet Shares will equal to each holder of Ratchet Shares' Invested Amount multiplied by the applicable Mid Europa Net Cash Multiple then multiplied by 175%;

3) If the Mid Europa Net Cash Multiple is equal to or greater than 2.5 and less than 3.0, the Ratchet Dividend payable to each holder of Ratchet Shares will equal to each holder of Ratchet Shares' Invested Amount multiplied by the applicable Mid Europa Net Cash Multiple then multiplied by 125%;

4) If the Mid Europa Net Cash Multiple is less than 2.5, the Ratchet Dividend payable to each holder of Ratchet Shares will equal to each holder of Ratchet Shares' Invested Amount multiplied by the applicable Mid Europa Net Cash Multiple then multiplied by 100%.

For the purpose of this article 24:

"Acquisition Costs" means the total value of investments made in PKG by the Investors, including but not limited to the share purchase price, legal, financial and other advisory fees incurred in connection with the acquisition and operation of PKG, interim share capital increases, additional payments, shareholders loans etc.

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, controls, is controlled by, or is under common control with such first Person or any other Person who holds directly or indirectly more than a fifty percent (50%) economic interest in such first Person or in whom such first Person holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than a fifty percent (50%) economic interest.

"Exit Event" means the first time at which Mid Europa Fund III LP and its Affiliates (excluding, for purposes of this definition, the Company and its subsidiaries) no longer hold, directly or indirectly, any shares in PKG.

"Invested Amount" means the aggregate Original Cost of the Ratchet Shares held by the relevant holder of Ratchet Shares.

"Investors" means Mid Europa Fund III LP and/or any other funds managed or advised by Mid Europa Partners LLP and "Investor" means any one of them.

"Mid Europa Fund III LP" means a limited partnership organised under the laws of Guernsey, and registered with the Guernsey Registrar of Limited Partnerships under number 836, having its registered office at Tudor House, 2<sup>nd</sup> Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernsey, Island of Guernsey acting by its general partner Mid Europa III GP LP registered with the Guernsey Registrar of Limited Partnerships under number 835 acting by its general partner Mid Europa III Management Limited registered with the Guernsey Registrar of Registered Companies under number 46884.

"Mid Europa Net Cash Multiple" means the net cash multiple on the return on Acquisition Costs to be made by the Investors upon a distribution, equal to the ratio of the Proceeds (excluding the Ratchet Dividend as defined hereafter) and the Acquisition Costs as calculated upon an Exit Event. If the Mid Europa Net Cash Multiple cannot be determined at a given time, it will be determined by the board of managers in its sole discretion in reference to the PKG anticipated fair market value at a given date less the Acquisition Costs.

"Original Cost" means, with respect to any share issued in the Company, the original subscription price paid to the Company by the Person who originally subscribed for such share or who originally subscribed for a security convertible into such share.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

"PKG" means Polskie Koleje Górskie S.A., a joint-stock company established under the laws of Poland, with its registered office in Zakopane at ul. Krupówki 48, 34-500 Zakopane, whose files are kept by the District Court for

Cracow--ródmi..cie in Cracow, Commercial Division XII of the National Court Register, entered in the business register of the National Court Register under number KRS 0000429345, REGON 122633430, NIP 736-171-63-38, with share capital of PLN 172,700,000.00

"Proceeds" means the value of net cash proceeds (excluding the Ratchet Dividend) obtained from the disposal of PKG at the Exit Event (less any costs, fees, advisory fees and taxes incurred in connection with such disposal) or any other proceeds obtained by the Investors from PKG such as any distribution of dividends, repayment of share premium and others including any proceeds paid prior to the Exit Event such as interim dividends (excluding management and consultancy fees, reimbursement of transaction costs incurred by Investors, upstream of funds from PKG to the Company to cover running costs and less any costs, fees, advisory fees and taxes incurred in connection with such upstream of proceeds)."

II) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed ne varietur by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting RESOLVED to decrease the share capital of the Company by an amount of four thousand one hundred fifty-four euro (EUR 4,154.-), so as to bring it from its current amount of one hundred and twenty five thousand three hundred ninety-nine euros (EUR 125,399.-) to one hundred and twenty-one thousand two hundred forty-five euros (EUR 121,245.-) by the redemption and cancellation of (i) three hundred ninety-nine (399) Ratchet Shares of the Company each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) held by Loisirs Conseil (the "Redeemed Ratchet Shares 1") for a redemption price consisting of the nominal value of the Redeemed Ratchet Shares 1 as well as of a repayment of the share premium in the amount of one hundred twenty-nine thousand six hundred one euros (EUR 129,601.-) in an aggregate amount of one hundred thirty thousand euros (EUR 130,000.-) and (ii) three thousand seven hundred fifty-five (3,755) Ratchet Shares each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) held by Mid Europa Fund III LP, acting by its general partner Mid Europa III GP LP acting by its general partner Mid Europa III Management Limited (the "Redeemed Ratchet Shares 2") for a redemption price consisting of the nominal value of the Redeemed Ratchet Shares 2 as well as of a repayment of the share premium in the amount of one million two hundred sixteen thousand two hundred forty-five euros (EUR 1,216,245.-) in an aggregate amount of one million two hundred twenty thousand euros (EUR 1,220,000.-).

#### *Second resolution*

Further to the above reduction of the share capital of the Company, Loisirs Conseil is no longer a shareholder of the Company and the Meeting is comprised solely of Mid Europa Fund III LP, acting by its general partner Mid Europa III GP LP acting by its general partner Mid Europa III Management Limited (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the Articles which shall forthwith read as set forth in the agenda.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 7 of the Articles which shall forthwith read as set forth in the agenda.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 24 of the Articles which shall forthwith read as set forth in the agenda.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000).

There being no further business, the meeting is closed at 4.40 p.m..

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire, résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de Altura S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte du notaire soussigné du 7 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1815 daté du 27 juillet 2013, avec un capital social de cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 125.399,-) ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.834 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mai 2014 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2193 daté du 21 août 2014.

L'assemblée a été ouverte à 16.30 heures par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, agissant en tant que président de l'Assemblée.

Le Président a désigné Monsieur Chris Oberhag, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en tant que secrétaire et scrutateur de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Président a ensuite déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit.

1) L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

5. Réduction du capital social de la Société par un montant de quatre mille cent cinquante-quatre euros (EUR 4.154,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 125.399,-) à cent vingt-et-un mille deux cent quarante-cinq euros (EUR 121.245,-) par le rachat et l'annulation de (i) trois cent quatre-vingt dix-neuf Parts Sociales Ratchet (399) de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) détenues par Loisirs Conseil (les "Parts Sociales Ratchet Rachetées 1") pour un prix de rachat composé de la valeur nominale des Parts Sociales Ratchet Rachetées 1 ainsi que du remboursement de la prime d'émission dans le montant de cent vingt-neuf mille six cent-et-un euros (EUR 129.601,-) pour un montant total de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) (ii) trois mille sept cent cinquante-cinq (3.755) Parts Sociales Ratchet de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) détenues par Mid Europa Fund III LP, agissant par son general partner Mid Europa III GP LP agissant par son general partner Mid Europa III Management Limited (les "Parts Sociales Ratchet Rachetées 2") pour un prix de rachat composé de la valeur nominale des Parts Sociales Ratchet Rachetées 2 ainsi que du remboursement de la prime d'émission dans le montant de un million deux cent seize mille deux cent quarante-cinq euros (EUR 1.216.245,-) pour un montant total de un million deux cent vingt mille euros (EUR 1.220.000,-);

6. Modification par conséquent de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur le point de l'ordre du jour ci-dessus, qui désormais aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-et-un mille deux cent quarante-cinq euros (EUR 121.245,-) divisé en treize mille quatre cent soixante-neuf (13.469) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), treize mille quatre cent soixante-douze (13.472) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), treize mille quatre cent soixante-douze (13.472) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), treize mille quatre cent soixante-douze (13.472) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), treize mille quatre cent soixante-douze (13.472) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), treize mille quatre cent soixante-douze (13.472) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de catégorie E"), treize mille quatre cent soixante-douze (13.472) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de catégorie F"), treize mille quatre cent soixante-douze (13.472) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), treize mille quatre cent soixante-douze (13.472) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F et les Parts Sociales de Catégorie G, les "Parts Sociales Préférentielles") et zéro (0) parts sociales ratchet (les "Parts Sociales Ratchet" et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles, les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

7. Modification par conséquent de l'article 7 des Statuts afin de, inter alia, refléter les résolutions à prendre sur le point de l'ordre du jour ci-dessus, qui désormais aura la teneur suivante:

## " Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des Associés votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Les nouvelles parts sociales devant être souscrites par un apport en numéraire seront proposées par préférence aux Associés existants, au prorata de la part de capital détenue par ces Associés.

Sous réserve de toujours se conformer à la Loi, le capital social de la Société par le rachat d'une catégorie des Parts Sociales, peut être effectué seulement endéans la Période de Catégorie pertinente (comme défini ci-après).

- La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant à la date de l'acte notarié du 23 décembre 2014 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie H").

- La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie G").

- La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie F").

- La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie E").

- La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie D").

- La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie C").

- La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie B").

- La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie A").

Lorsqu'une catégorie des Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Catégorie pertinente, le rachat et l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales peut être effectué pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") laquelle commencera à la date qui suit la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période d'une autre catégorie) et se terminera au plus tard un an après le début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période devra commencer le jour suivant la Période de Catégorie A et la catégorie des Parts Sociales Préférentielles qui n'ont pas été rachetées et annulées lors de leur Période de Catégorie respective se fera en ordre à partir de la catégorie H à la catégorie A (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée précédemment).

Afin d'éviter tout doute, si un rachat et annulation d'une catégorie des Parts Sociales Préférentielles doit prendre lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant de la Nouvelle Période) devra commencer le jour après le rachat et l'annulation d'une telle catégorie des Parts Sociales Préférentielles et devra continuer afin de se terminer le jour initialement défini dans les Statuts ci-dessus.

Au rachat et l'annulation d'une catégorie entière/des catégories entières, le Montant d'Annulation sera exigible et payable par la Société à l'Associé/aux Associés pro rata à leur participation dans telle(s) catégorie(s). Afin d'éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus sera déterminé par le Gérant, ou en cas de plusieurs gérants par le Conseil de Gérance (comme défini ci-après) dans sa libre appréciation exercée raisonnablement et dans l'intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le Gérant ou en cas de plusieurs gérants par le Conseil de Gérance peut choisir à sa discrétion d'inclure ou exclure lors de la détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables soit en partie soit en totalité.

Les dispositions qui précèdent ne doivent pas porter préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution.

Les Parts Sociales Ratchet seront rachetées uniquement à la survenance d'Evènement de Sortie (comme défini à l'article 24 ci-dessous) et ne vont pas enfreindre l'ordre de priorité de rachat des autres classes des parts sociales avant un Evènement de Sortie mentionné ci-dessus. Le Prix de Rachat des Parts Sociales Ratchet sera déterminé et calculé par le conseil de gérance conformément aux formules et obstacles prévus sous article 24 pour le calcul d'un Dividende Ratchet."

Pour les besoins de cet article, les termes suivants en majuscules signifient ce qui suit:

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices net de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie des Parts Sociales Préférentielles à être annulées mais réduit de (a) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif, (b) toutes sommes à être placées en réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois comme figurant dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, double comptage), (c) tout dividende auquel a droit le détenteur de Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts et (d) tout Droit au Bénéfice, de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Ou:

AA = Montant Disponible.

NP = bénéfices net (y compris les bénéfices reportés).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de réductions du capital et de la réserve légale relative à la catégorie des Parts Sociales Préférentielles à annuler.

L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif.

LR = toute somme à mettre en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou Statuts.

OD = tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

PE = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie pertinente et doit être évalué par le Gérant ou en cas de pluralité des gérants par le conseil de Gérance de la Société en bonne foi et en vue de permettre à la Société de continuer son activité.

“Liquidités Disponibles” signifie (i) tout argent comptant détenu par la Société (sauf l’argent comptant placé sur un compte de dépôt à terme avec l’échéance restante de plus de six (6) mois), (ii) tout instrument du marché financier facilement négociables, obligations et notes de créance et toute créance qui d’après le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, sera payée à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la société payable dans moins de six (6) mois déterminée à la base des Comptes Intérimaires relatives à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que les actions, parts sociales ou autres titres détenus par la Société.

“Montant d’Annulation” signifie un montant qui ne dépasse pas le Montant Disponible concernant la Période de Catégorie pertinente (ou une Nouvelle Période, le cas échéant) à condition qu’un tel Montant d’Annulation ne peut pas être supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie pertinente (ou une Nouvelle Période).

“Période de Catégorie” signifie chacune de Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H.

“Comptes Intérimaires” signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

“Date des Comptes Intérimaires” signifie la date au plus tôt trente (30) jours mais au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et d’annulation de la catégorie pertinent des Parts Sociales Préférentielles.

“Droit au Bénéfice” signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.”

8. Modification par conséquent de l’article 24 des Statuts afin de, inter alia, refléter les résolutions à prendre sur le point de l’ordre du jour ci-dessus, qui désormais aura la teneur suivante:

" **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente les bénéfices nets de la Société.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d’un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d’être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L’assemblée générale des Associés décide de l’affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s’il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux Associés comme dividendes.

En cas d’une déclaration de dividende, un tel dividende sera affecté et payé dans l’ordre suivant:

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires auront droit à un dividende égal à 0,70% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A auront droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B auront droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C auront droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D auront droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E auront droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F auront droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G auront droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;



le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H auront droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

le solde sera alloué à/aux détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles conformément à une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

Les Parts Sociales Ratchet entraînent le droit économique à un Dividende Ratchet (comme défini ci-après) au moment d'un Evènement de Sortie (comme défini ci-après). Le Dividende Ratchet sera déclaré, le cas échéant, par le conseil de gérance en tant qu'acompte sur dividendes conformément aux dispositions de l'article 25 ci-dessous, sans porter préjudice aux pouvoirs généraux de l'assemblée générale des associés mentionnés dans le paragraphe précédent.

Le dividende auquel auront droit les détenteurs des Parts Sociales Ratchet (le "Dividende Ratchet") sera calculé comme suit:

1) Si le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa est égal ou supérieur à 3,5, le Dividende Ratchet payable à chaque détenteur de Parts Sociales Ratchet sera égal au Montant Investi de chaque détenteur des Parts Sociales Ratchet multiplié par le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa applicable et ensuite multiplié par 250%;

2) Si le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa est égal ou supérieur à 3,0 et inférieur à 3,5, le Dividende Ratchet payable à chaque détenteur de Parts Sociales Ratchet sera égal au Montant Investi de chaque détenteur des Parts Sociales Ratchet multiplié par le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa applicable et ensuite multiplié par 175%;

3) Si le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa est égal ou supérieur à 2,5 et inférieur à 3,0, le Dividende Ratchet payable à chaque détenteur de Parts Sociales Ratchet sera égal au Montant Investi de chaque détenteur des Parts Sociales Ratchet multiplié par le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa applicable et ensuite multiplié par 125%;

4) Si le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa est inférieur à 2,5, le Dividende Ratchet payable à chaque détenteur de Parts Sociales Ratchet sera égal au Montant Investi de chaque détenteur des Parts Sociales Ratchet multiplié par le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa applicable et ensuite multiplié par 100%.

Pour les besoins de cet article 24:

"Coûts d'Acquisition" signifient la valeur totale des investissements faits dans PKG par les Investisseurs, y compris sans limitation le prix d'acquisition de parts sociales, des frais juridiques, financiers et d'autres frais de conseil encourus en relation avec l'acquisition et le fonctionnement de PKG, des augmentations de capital intérimaires, des paiements supplémentaires, des prêts d'associés etc.

"Affilié" désigne, en rapport avec une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou se trouve sous le contrôle commun avec cette première Personne ou toute Personne qui détient directement ou indirectement plus de cinquante pourcent (50%) d'intérêt économique dans cette première Personne ou dans laquelle cette première Personne détient directement ou indirectement ou à un droit contractuel d'acquérir plus de cinquante pourcent (50%) d'intérêt économique.

"Evènement de Sortie" désigne la première fois au cours de laquelle Mid Europa Fund III L.P. et ses Affiliés (hormis, aux fins de cette définition, la Société et ses filiales) cessent de détenir, directement ou indirectement, toute action dans PKG.

"Montant Investi" signifie le total du Coût Original des Parts Sociales Ratchet détenues par le détenteur des Parts Sociales Ratchet pertinent.

"Investisseurs" désigne les Investisseurs Mid Europa et/ou tout autre fond géré ou conseillé par Mid Europa Fund III L.P. et "Investisseur" désigne l'un d'entre eux.

"Mid Europa Fund III LP" désigne un limited partnership organisé sous les lois de Guernesey, enregistré avec le Guernsey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 836, ayant son siège social à Tudor House, 2<sup>nd</sup> Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernesey, Ile de Guernesey, agissant par son general partner Mid Europa III GP LP enregistré avec le Guernsey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 835 agissant par son general partner Mid Europa III Management Limited enregistré avec le Guernsey Registrar of Registered Companies sous le numéro 46884.

"Multiple Net du Numéraire de Mid Europa" signifie le multiple net du numéraire sur le retour des Coûts d'Acquisition à réaliser par les Investisseurs lors d'une distribution, égal à la proportion des Recettes (à l'exclusion du Dividende Ratchet comme défini ci-après) et les Coûts d'Acquisition comme calculés lors d'un Evènement de Sortie. Si le Multiple Net du Numéraire de Mid Europa ne peut pas être déterminé à un moment donné, il sera déterminé par le conseil de gérance dans sa seule discrétion en se référant à la juste valeur du marché anticipée de PKG à la date donnée moins les Coûts d'Acquisition.

"Coût Original" signifie, par rapport à toute part sociale émise dans la Société, le prix de souscription d'origine payé à la Société par la Personne qui a initialement souscrit une telle part sociale.

"Personne" désigne une personne physique, partenariat, société, société à responsabilité limitée, association, société anonyme, fiducie, joint-venture, organisation non constituée et entité gouvernementale ou ministère, organisme ou subdivision politique de celui-ci.

"PKG" signifie Polskie Koleje Górskie S.A., une société anonyme constituée sous la loi polonaise, ayant son siège social à Zakopane au Ul. Krupówki 48, 34-500 Zakopane, dont la documentation est tenue par the Tribunal Commercial de Cracovie--rôdmie.cie à Cracovie, Division Commerciale XII du Registre National Judiciaire, enregistrée au registre de

commerce du Registre National Judiciaire sous le numéro KRS 0000429345, REGON 122633430, NIP 736-171-63-38, ayant un capital social PLN 172.700.000,00.

"Recettes" signifie la valeur des recettes nettes (à l'exclusion du Dividende Ratchet) obtenues de la cession de PKG lors d'un Evènement de Sortie (moins tous les coûts, frais, frais du conseil et taxes encourues en relation avec une telle cession) ou toutes autres recettes obtenues par les Investisseurs de la part de PKG comme une distribution de dividendes, repaiement de la prime d'émission et autres y compris les recettes payées préalablement à l'Evènement de Sortie comme des dividendes intérimaires (à l'exclusion des frais de gestion et du consulting, remboursement des coûts de transaction encourus par les Investisseurs, remontée des fonds de PKG à la Société pour couvrir les coûts opérationnels et moins tous les coûts, frais, frais du conseil et taxes encourues en relation avec une telle remontée)."

II) Les associés présents ou représentés, le mandataire des associés représentés et le nombre des parts sociales détenues par chaque associé figure sur une liste de présence qui, signée par les membres du bureau de l'Assemblée, le mandataire des associés représentés et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise concomitamment aux autorités de l'enregistrement.

Les procurations, signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée, le mandataire pertinent et le notaire, resteront également annexées au présent acte afin d'être soumise concomitamment aux autorités de l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence, que toutes les parts sociales émises représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, lesquels ont été préalablement communiqués aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant expressément de l'acquiescer.

IV) Après une délibération, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes, chaque fois à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée A DECIDE de réduire le capital social de la Société par un montant de quatre mille cent cinquante-quatre euros (EUR 4.154,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 125.399,-) à cent vingt-et-un mille deux cent quarante-cinq euros (EUR 121.245,-) par le rachat et l'annulation de (i) trois cent quatre-vingt dix-neuf Parts Sociales Ratchet (399) de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) détenues par Loisirs Conseil (les "Parts Sociales Ratchet Rachetées 1") pour un prix de rachat composé de la valeur nominale des Parts Sociales Ratchet Rachetées 1 ainsi que du remboursement de la prime d'émission dans le montant de cent vingt-neuf mille six cent-et-un euros (EUR 129.601,-) pour un montant total de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) (ii) trois mille sept cent cinquante-cinq (3.755) Parts Sociales Ratchet de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) détenues par Mid Europa Fund III LP, agissant par son general partner Mid Europa III GP LP agissant par son general partner Mid Europa III Management Limited (les "Parts Sociales Ratchet Rachetées 2") pour un prix de rachat composé de la valeur nominale des Parts Sociales Ratchet Rachetées 2 ainsi que du remboursement de la prime d'émission dans le montant de un million deux cent seize mille deux cent quarante-cinq euros (EUR 1.216.245,-) pour un montant total de un million deux cent vingt mille euros (EUR 1.220.000,-).

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la réduction du capital de la Société, Loisirs Conseil n'est plus un associé de la Société et l'Assemblée est composée seulement de Mid Europa Fund III LP, agissant par son general partner Mid Europa III GP LP agissant par son general partner Mid Europa III Management Limited (l' "Associé Unique").

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 24 des Statuts afin qu'il se lise comme indiqué dans l'ordre du jour.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 7 des Statuts afin qu'il se lise comme indiqué dans l'ordre du jour.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 24 des Statuts afin qu'il se lise comme indiqué dans l'ordre du jour.

#### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16.40 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué en-tête de l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, M. Loesch.



Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/149. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005031/565.

(150005794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Africa Agriculture, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.507.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

European Marketing & Research Services Ltd, with registered office at New Bridge Street House, 3G-34 New Bridge street, UK-EC4V 6BJ London, United Kingdom,

duly represented by its director Mr Karim VAN DEN ENDE, private employee, residing professionally at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "Africa Agriculture" (the "Company"), with registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 173.507, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 7<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 213 dated January 29<sup>th</sup>, 2013. The articles of association of the Company have not yet been amended since.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by KV ASSOCIATES S.A., with registered office at Akara Bldg., 24 de Castro Street, Whickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 10448213, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

European Marketing & Research Services Ltd, avec siège social au New Bridge Street House, 3G-34 New Bridge street, UK-EC4V 6BJ London, Royaume Uni,

dûment représentée par son directeur Monsieur Karim VAN DEN ENDE, employé privé, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Africa Agriculture" (la «Société»), ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.507, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 213 du 29 janvier 2013. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par KV ASSOCIATES S.A., avec siège social au Akara Bldg., 24 de Castro Street, Whickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et enregistrée sous le numéro 10448213, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. Van den Ende et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. LAC/2014/62821. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005020/101.

(150005713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 3.000,40.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 décembre 2014 que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 22 décembre 2014, et pour une durée indéterminée en qualité de gérant de la Société:

- Madame Myriam Radi, née le 3 juin 1972 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, né le 8 janvier 1968 à Buenos Aires, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Mark A. Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Myriam Radi, prénommée,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 janvier 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2015003160/32.

(150003065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**OCM Luxembourg OPPS QIF, Société en Commandite Spéciale (SCSp), Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.306.

—  
*Extrait de l'acte sous seing privé de OCM Luxembourg OPPS QIF, Société en Commandite Spéciale (SCSp), signé le 17 décembre 2014.*

**1. Associés conjointement et solidairement responsables.** OCM Luxembourg Emerald New Homes S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.757 (l'Associé Commandité).

**2. Nom, objet et siège social.**

2.1 La société en commandite spéciale est constituée sous la dénomination OCM Luxembourg OPPS QIF, Société en Commandite Spéciale (SCSp) (la Société).

2.2 Le but de la Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, de quelque forme que ce soit, dans tout type de sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, d'associations, de fonds ou d'entités, et d'acquérir par le biais des participations, apports, acquisitions, options ou de toute autre façon tous titres, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou autre bien que la Société jugera appropriée, et généralement de détenir, gérer, développer, grever, vendre ou céder ceux-ci, en totalité ou en partie, pour cette contrepartie que la Société jugera appropriée.

2.3 Le siège social de la Société est situé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**3. Désignation d'un gérant.** La Société est gérée par OCM Luxembourg Emerald New Homes S.à r.l., qui est son seul gérant.

La Société sera engagée par la signature unique du Gérant.

**4. Dates auxquelles la société en commandite spéciale débute et prend fin.** La Société a été constituée le 17 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003297/30.

(150002260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**NSS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.161.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Kingdom Wealth Fund SPC, avec siège social sis/co Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (ci-après «le comparant»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société à responsabilité limitée NSS S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 84.161, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 307 du 23 février 2002.

b.- Que le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), représenté par six-mille (6.000) actions d'une valeur nominale de 10 euros (EUR 10,-).

c.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société NSS S.A.,

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à Luxembourg.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015003291/47.

(150002750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 71.784.062,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.973.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 18 décembre 2014*

- Après avoir reçu le rapport du commissaire à la liquidation concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'actionnaire unique approuve le rapport du liquidateur et le rapport du vérificateur. En particulier, l'actionnaire unique donne son approbation sur les états financiers au 11 décembre 2014.

- L'associé unique décide de donner décharge à l'ancien conseil de gérance sur la base des états financiers au 11 décembre 2014 et au liquidateur, CG Consulting, ainsi qu'au commissaire à la liquidation, Co-Ventures SA, relativement à l'exécution de leur mandat.

- L'associé unique décide que l'excédent de trésorerie après paiement de toutes les dispositions contenues dans les comptes de la liquidation définitive de la société sera remboursé à l'actionnaire unique dans les 5 ans suivant la publication de la présente résolution. Toute insuffisance de trésorerie liée aux dispositions prises dans les comptes de la liquidation finale sera remboursée par l'associé unique au liquidateur.

- L'associé unique décide de clôturer la liquidation.

- L'associé unique décide de mandater le liquidateur de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées par rapport à la distribution de tout surplus de liquidation, à la signature de déclarations de revenus et tous autres documents ou autres mesures à prendre après la clôture de la liquidation.

- L'associé unique décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2015003284/27.

(150002688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

**Sangiaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 665, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.403.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Giovanni POLINI, entrepreneur, né à Villongo (Italie), le 30 janvier 1940, demeurant à L-6183 Gonderange, 10, rue du Village.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SANGIACOMO S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 942 du 12 avril 2014;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 184.403;

- qu'elle a un capital de douze milles cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- €) chacune,

- que le comparant est le seul associé, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SANGIACOMO S.à r.l.», avec siège social à L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération,

- que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions, prises sur l'ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Schiffflange à L-2220 Luxembourg, 665, rue de Neudorf, et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2. Divers.

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Schiffflange à L-2220 Luxembourg, 665, rue de Neudorf, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts de la façon suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

*Seconde résolution*

L'assemblée décide d'adapter l'adresse de l'associé et gérant en conséquence de la résolution qui précède.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Polini, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2014 - EAC/2014/17165 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Releveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2015003401/44.

(150002648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

**Steninvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Steninvest S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 192.520.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg):

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Nicolas GUILLOUX, gérant de sociétés, le 10 mars 1976 à Pompey (54), France, résidant au Lieudit Les Archères, 01320 St-Nizier le Désert, France,

2. Madame Stéphanie GUILLOUX, gérante de sociétés, née le 21 août 1976 à Besançon (25), France, résidant au Lieudit Les Archères, 01320 St-Nizier le Désert, France,

3. ITM Entreprises, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis au 24 rue Auguste Chabrières, Paris (75), France, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 722 064 102,

tous les trois ici représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, sont restées annexées à l'acte du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que la société «STENINVEST S.à r.l.», avec siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.520, à été transféré de F-01320 St Nizier Le Désert (France), Lieudit Les Archères vers L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), du 1<sup>er</sup> décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- que suite à une erreur dans l'acte du 1<sup>er</sup> décembre 2014(Enregistré à Grevenmacher le 04 décembre 2014 sous la relation GRE/2014/4777, R.C.S. L140219336 du 09/12/2014), il y a lieu de remplacer l'article 1<sup>er</sup> par le texte suivant:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «STENIVEST S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2014. Relation GRE/2014/5187. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015003421/39.

(150002466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Substructio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.220.

Au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg est requis de procéder à l'inscription de la modification suivante pour la Société anonyme

SUBSTRUCTIO S.A.

Société Anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 164.220

Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et la société JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER ont démissionné de leur mandat d'Administrateur de la société en date du 30 décembre 2014 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015003422/23.

(150002373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Synergy Engineering Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine.

R.C.S. Luxembourg B 34.708.

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu

1) Monsieur Claude LEFRANCOIS, informaticien, demeurant à F-67210 Obernai (France), 50, rue des Petits Champs,

2) La société PUB.K INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Claude LEFRANCOIS, préqualifié,

- Véronique EHRHARDT, demeurant à Obernai (France),

ici représentés par Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck, avenue JF Kennedy,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et les comparants restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2009, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, Numéro 781 du 10 avril 2009, habilités à engager la société par leurs signatures conjointes, agissant sur base de l'article 10 des statuts,

seuls associés de la société SYNERGY ENGINEERING CONCEPT S.à r.l., avec siège social à L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.708, constituée suivant acte Frank BADEN de Luxembourg en date du 23 août 1990, publié au Mémorial C, numéro 64 du 13 février 1991, modifiée suivant acte du notaire Frank BADEN du 10 janvier 1991, publié au Mémorial C, numéro 261 du 4 juillet 1991, modifiée suivant acte du notaire Frank BADEN de Luxembourg du 5 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 364 du 26 août 1992.

D'abord, les comparants décident de constater la cession de parts intervenue entre eux:

1. Cession par Monsieur Claude LEFRANCOIS, préqualifié, de quinze parts (15) de la société SYNERGY ENGINEERING CONCEPT S.à r.l. à la société PUB.K INVESTMENTS S.A,



Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales leur cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions a été réglé entre parties.

Ensuite Monsieur Claude LEFRANCOIS préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

La répartition des parts de la société précitée est donc maintenant la suivante:

M. Claude LEFRANCOIS . . . . .	1 part
Pub.K Investments S.A. . . . .	99 parts
Total . . . . .	100 parts

Les comparants prennent ensuite en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent régulièrement convoqués et connaissant l'ordre du jour, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, représentée ès-qualités, connue du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves WALLERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15958. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003431/67.

(150002953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

**Thor Luxco Bond Street G.P. S.C.S., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 193.309.

*Extrait du contrat social du 29 décembre 2014*

Thor Luxco Bond Street GP LLC, une société à responsabilité limitée (Limited liability company) constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au 160, Greentree Drive, Suite 101, 19904 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5653003 (ci-après L'Associé Commandité),

a signé, le 29 décembre 2014, un contrat social (le Contrat) de société en commandite simple (la Société) dont est extrait ce qui suit:

**1. Forme.** La Société est une société en commandite simple régie conformément par la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par le Contrat.

**2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Thor Luxco Bond Street G.P. S.C.S.

**3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

**4. Objet social.** L'objet de la Société est uniquement de (a) investir et détenir une participation légale et bénéficiaire directe dans Thor MB JV, qui détient une participation de tout le capital social de MB BSH (Guernsey) Limited, une société non-compartimentée (non-cellular company) de Guernsey (le «Propriétaire du Bien Immobilier») qui possède un bâtiment connu sous le nom de The Bond Street House situé à Londres, Royaume Uni (le «Bien Immobilier»), (b) conclure et exécuter ses tâches et exercer ses droits (ou s'en empêcher) en vertu du contrat des associés de Thor MB JV, daté de la même date, tel qu'il pourrait être modifié (le «Contrat Thor MB JV»), et exercer des autres droits et profiter des avantages dont la Société bénéficie ou auxquels la Société a droit en tant qu'associé de Thor MB JV et que détenteur indirect des participations dans le Propriétaire du Bien Immobilier, (c) gérer, traiter et disposer de ses parts sociales directes ou indirectes et ses participations dans Thor MB JV et le Propriétaire du Bien Immobilier et (d) s'engager dans toutes les activités en rapport avec les buts décrits dans les clauses (a), (b) et (c) telles que permises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi). La Société peut exercer les pouvoirs énoncés dans la Loi nécessaires ou utiles pour atteindre les buts fixés dans la présente Section.

**5. Durée.** La Société est constituée au 29 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

**6. Gestion de la Société.** La Société est gérée par l'associé Commandité (le Gérant).

Tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Commandité.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration dans l'intérêt de la Société et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

**7. Représentation de la Société.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Gérant ou par la signature unique de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement conféré par le Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thor Luxco Bond Street GP LLC

Référence de publication: 2015003436/42.

(150002317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Telima Intpart, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.922.202,00.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 174.060.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société SOLUTIONS 30 SE, société européenne ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.097,

ici représentée par Madame Laura BRETONNEAU, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 30 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- Que la société dénommée TELIMA INTPART, S.à r.l. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.060 (ci-après la «Société») et a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 387 du 16 février 2013;

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 551 du 6 mars 2013;

- Que le capital social de la Société est fixé à deux millions neuf cent vingt-deux mille deux cent deux euros (2.922.202.- EUR), divisé en deux millions neuf cent vingt-deux mille deux cent deux (2.922.202) parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (1.- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- Que la société SOLUTIONS 30 SE, prédésignée, est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;
- Que la déclaration du liquidateur a fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Emmanuel JOURNE, né le 2 avril 1967 à Paris, France, demeurant au 13, Place Royale, F-51100 Reims désigné «commissaire à la dissolution» par l'associé unique de la Société;
- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil de gérance et au commissaire-vérificateur de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;
- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR), sont à la charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Bretonneau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2015. Relation: LAC/2015/221. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003449/64.

(150002825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

### **Global Investment Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 132.815.

#### *Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2014*

Am 25. April 2014 um 11.00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder, Sabine Büchel, Christian Folz und Bernhard Oberhofer wurden um ein weiteres Jahr verlängert und enden mit Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden Generalversammlung.

Die Prüfungsgesellschaft BDO Audit, Société Anonyme, wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2014 bestellt.

Luxemburg, den 07.01.2015.

Global Investment Fund SICAV SIF

Référence de publication: 2015003743/17.

(150003825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**Vetina International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.603.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015, 2LAC/2015/148, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "VETINA INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 103603, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1320 du 27 décembre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2144 du 29 août 2012.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 30 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3332 du 11 novembre 2014.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003491/32.

(150002551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**W.M.A., World Management Assistance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 65.434.

*Extrait de la décision des associés du 23 décembre 2014*

I. TOBIAS S.A., société anonyme établie au 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B77866, cède 90 parts à la société JNL PARTICIPATIONS S.A., établie au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B150544.

II. SILVER ROCKET S.A., société anonyme établie au 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B162.883, cède 135 parts à la société JNL PARTICIPATIONS S.A., susmentionnée.

III. La nouvelle répartition des parts est donc la suivante:

- JNL PARTICIPATIONS S.A. détient 475 parts;

- Laurent WEBER détient 25 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015003497/20.

(150002348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Consofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 69.053.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Dirk VAN DE VELDE, administrateur de sociétés, demeurant Waterstraat 7 à B-2860 Sint-Katelijne-Waver, ici représenté par la FIDUCIAIRE EUROLUX, une société anonyme ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme «Consofi S.A.», avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.053, a été constituée suivant acte reçu par le Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 431 du 9 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 3 février 2005.

2.- Que le capital de la Société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf virgule quatre-vingt-six euros (EUR 309,86) chacune.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société qui aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001423/51.

(150000531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.